



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE (CACLP)

1^{re} séance – 22 janvier 2025 – 13 h 30 à 15 h 47

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Isabelle N. Miron, présidente et conseillère municipale – District de l'Orée-du-Parc (9)

Steven Boivin, vice-président et conseiller municipal – District d'Aylmer (1)

Anne-Marie Gendron, membre statutaire – ministère de la Culture et des Communications (en virtuel)

Mélanie Rivet, membre organisme – Salon du livre de l'Outaouais

Gilles Parent, membre citoyen

Stephanie Fortin, membre organisme – Musée canadien de l'histoire et Musée canadien de la guerre (en virtuel)

Anna Pellerin Petrova – membre citoyenne

Julie Martineau, membre statutaire – Culture Outaouais (en virtuel)

Marie Roy, membre organisme – Comité patrimoine sacré de Gatineau

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sonia Blouin, directrice – Service des arts, de la culture et des lettres (SACL)

Julie Lacroix, cheffe de service – Animation et Diffusion culturelle – SACL

Louis-Philippe Sirois, adjoint à la direction – SACL

Sonia Bisson, coordonnatrice de projet pour la refonte du PSOC – SACL

Kayleigh Felice, cheffe de section – Bibliothèque et lettres – SACL

Chantal Blais, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Sélène Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE (en virtuel)

Autres personnes présentes

Claire Duguay, directrice – Avant-première (en virtuel)

Marie-Hélène Leblanc, directrice et commissaire – Galerie UQO (en virtuel)

Clara Lagacé, directrice générale, Transistor Média et co-présidente, Culture Outaouais

Edmond Leclerc, conseiller municipal – District de Buckingham (19)

Olivia Gninihi, conseillère politique – Cabinet de la mairie (en virtuel)

ABSENCE :

Membres

Catherine Levasseur-Terrien, membre citoyenne

Poste vacant, membre organisme

Ressource interne

Noëlle Gratton-Tétreault, cheffe de service – Bibliothèque et lettres – SACL

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance hybride et publique à 13 h 30. Celle-ci est enregistrée. Il s'agit de la première séance de l'année qui en comportera 5. C'est la dernière année du déploiement du plan de travail 2024-2025. Le calendrier des séances sera écourté par les élections municipales du 2 novembre 2025.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un élément au varia est proposé :

1- Ajout d'un point statutaire concernant les projets d'infrastructures culturelles

Il est proposé par Gilles Parent

Appuyé par Mélanie Rivet

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

La présidence explique qu'un point statutaire relatif à la déclaration de conflit d'intérêts est maintenant inscrit à l'ordre du jour des séances. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré en lien avec les items inscrits.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 4 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance publique du 4 décembre 2024 a été validé précédemment par les membres. Il est disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Trois personnes du public assistent à cette séance à titre d'observatrices. Aucune question ou intervention n'est adressée à la Commission.

6. Refonte du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC), validation des nouvelles orientations – Réflexion et positionnement

La proposition des nouvelles orientations au Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC) est présentée aux membres de la CACLP par Sonia Bisson, coordonnatrice de projet au SACL. Le document projeté ayant fait l'objet d'ajustements mineurs, la version modifiée sera transmise aux membres.

Période d'échanges

Des remerciements et des félicitations sont adressés au SACL en lien avec la présentation et le travail accompli à ce jour. La présidence informe les membres de la CACLP avoir reçu un mémoire de la part des compagnies théâtrales portant sur la refonte du PSOC qui leur sera transmis par correspondance. La présidence souligne la présence d'observateurs du public. Elle indique que compte tenu de la teneur du dossier, les interventions du public seront prises à la suite de la présentation.

Jury de pairs ou experts en culture

La question d'un éventuel jury de pairs ou d'experts en culture est d'intérêt pour les membres et soulève plusieurs questions, dont les disciplines représentées, les modalités et le choix des experts, ainsi que la reconnaissance de ceux-ci par le milieu culturel. Il est mentionné que le loisir culturel et la pratique artistique professionnelle doivent être représentés puisqu'ils ont des particularités propres à leur domaine. Une discussion approfondie devra être faite en temps et lieu à cet effet.

Saine gouvernance et santé financière - Budget équilibré

Plusieurs personnes soulignent l'importance de se baser sur un critère de budget équilibré (revenus et dépenses). La pénalisation des organismes en lien avec leur actif net non affecté représente un enjeu. On mentionne qu'il semble irréaliste que les organismes culturels aient tous un fonds de prévoyance non affecté aussi élevé (25-50 % trop élevé). Cet élément devrait être retiré et remplacé par un critère plus juste au niveau de l'évaluation ou du constat de la santé financière globale, soit de l'équilibre du budget de l'organisme. Pour certains petits organismes culturels, la Ville est parfois le premier ou seul bailleur de fonds. Il est important de ne pas ajouter d'obstacles liés au budget, c'est le budget de fonctionnement qui reste le plus important.

Évaluer le pourcentage de dettes (sauf celles des immobilisations) est une option à explorer. On porte aussi à l'attention du SACL que si les organismes avaient des fonds non affectés, ces fonds entraîneraient sans doute des conséquences auprès de certains bailleurs de fonds, dont Patrimoine Canada. Un remboursement d'une partie de leur subvention pourrait être exigé, selon le cas.

Qualité de l'offre

Le critère de la qualité de l'offre est discuté. L'accent est mis sur le fait que la qualité ne doit pas être synonyme exclusivement d'innovation. La création peut en faire partie, mais la qualité réfère aussi à l'impact, la réponse à un besoin, l'appréciation de l'offre actuelle par le public. L'originalité ne doit pas discriminer l'offre régulière des organismes qui est importante pour les Gatinois. La pondération doit en faire écho. Il faudrait aussi clarifier et définir les concepts clés (ex. originalité) et identifier s'il est davantage question de qualité ou de quantité par exemple.

Offre culturelle pour le public de Gatineau, par les acteurs du milieu

Le critère de l'offre impliquant un pourcentage élevé d'artistes ou personnes travaillant en culture provenant de Gatineau est apprécié. Son application et sa flexibilité sont discutées. Il est question des organismes qui souhaitent être responsables à 60 % de leur offre, mais qui doivent parfois avoir recours à une production en provenance de l'extérieur de la Ville. La réalité régionale, dont la question du lieu du siège social, ainsi que les particularités reliées à certaines spécialisations (ex. compagnies théâtrales ou de danse à rayonnement national et international), devraient être incluses. Une saine gouvernance est aussi à prioriser. En lien avec le critère du *membrariat*, il est suggéré d'apporter des distinctions en fonction du type d'organisme, par exemple les associations d'auteurs et les organismes de diffusion ont leurs spécificités propres quant à la participation des membres.

Le Service explique qu'actuellement le critère est déjà majoritairement respecté. Ce 60 % est un critère permettant de s'assurer que l'organisme ne délègue pas à un fournisseur externe sa programmation et qu'il soit responsable davantage de ce qu'il produit, cherche et crée à Gatineau. Le SACL souligne que le PSOC existe pour les organismes de Gatineau, œuvrant sur le territoire de la ville sans exclusion de rayonnement. Le souhait est tout de même que la majorité de l'offre soit ici.

Saisonnalité

On mentionne que certains organismes ne sont actifs que l'été, ou seulement lors d'une courte ou longue période dans l'année (ex. 6 mois). Ces organismes ne répondraient pas au critère actuel voulant qu'ils aient une offre disponible à l'année. Ce dernier devrait être ajusté.

Soutien pluriannuel

La possibilité d'obtenir un soutien pluriannuel, pour la poursuite des activités de l'organisme culturel, est un besoin. Cet aspect est important et cohérent avec les discussions émanant du milieu culturel. Une reddition de compte simple est également essentielle et serait appréciée des organismes.

Planification stratégique

Le Service précise qu'il n'est pas nécessaire que la durée de la planification stratégique des organismes soit de 3 ans, celle-ci pouvant être de 4 et même de 5 ans. Un ajustement sera fait.

Pratiques écoresponsables

Un commentaire est apporté à l'effet qu'actuellement beaucoup d'organismes déploient déjà des pratiques écoresponsables. Certains auront simplement à poursuivre leurs standards déjà élevés en la matière. D'autres pourraient avoir à se doter d'objectif plus clairs, les amenant à développer, avec soutien, ce type de pratique. Une attention doit être portée aux lieux d'accueil de l'offre culturelle où les gestionnaires doivent être exemplaires et fournir les ressources nécessaires pour bien respecter les attentes des organismes qui y tiennent leurs offres, événements, etc. Il est question, entre autres, de l'accès et disponibilité des équipements pour le recyclage et compostage.

Prochaines étapes et livrables

Des précisions sont demandées concernant les scénarios projetés, dont le nombre, le type ou les nouveaux organismes culturels pouvant être soutenus par ces propositions de critères. Le commentaire concerne aussi les exclusions possibles et la possibilité que les organismes ayant reçu par le passé un soutien au PSOC, aient une garantie de soutien ou soient priorisés.

Le SACL explique que leur souhait est de revoir le programme et qu'aucune exclusion n'est prévue ou souhaitée. Les réflexions sont en cours et se poursuivront. Le but de l'échange à la CACLP est de nourrir cette réflexion, ensemble, pour favoriser la culture à Gatineau. Une étape de validation est prévue auprès des organismes culturels du milieu tant au niveau des loisirs culturels que des organismes artistiques professionnels. L'historique et le contexte sont rappelés brièvement. Le Service précise que la révision et l'élargissement du PSOC permettront sans doute de s'arrimer avec les besoins du milieu, de favoriser la pérennité de l'offre et de faciliter la stabilité et le développement des organismes tout en renforçant le milieu.

Le patrimoine

Un membre se demande pourquoi parle-t-on davantage de connaissances et de conservation du patrimoine culturel et non de mise en valeur de celui-ci. Le Service en prend note et ajoutera la notion de mise en valeur du patrimoine.

Portée régionale

On suggère que les critères du PSOC doivent être davantage inclusifs plutôt que restrictifs notamment au niveau du territoire. Les organismes de portée régionale devraient être éligibles. Les exemples du Musée régional de l'Outaouais et de la Société d'histoire de l'Outaouais sont mis de l'avant.

Interventions du public à la suite de la présentation

Le public ayant été invité à intervenir ou poser des questions à la suite de la présentation, Clara Lagacé, directrice générale de Transistor Média et co-présidente de Culture Outaouais, fait part de ses observations. Elle explique que, de manière générale, un biais est présent dans la réflexion entourant l'accès à la culture à Gatineau. Pour les organismes de production, le rayonnement va au-delà de Gatineau. L'impact est aussi au niveau du tissu culturel et du sentiment de fierté d'avoir des producteurs de Gatineau. Les critères au niveau de la qualité semblent référer à la bonification des programmations d'activités ou de services. Être inclusif est aussi de laisser la place à la diffusion. Au niveau du calendrier, ce critère ne s'applique pas aux organismes de production (industries créatives culturelles). Consolider le milieu est important. Le financement actuel est nécessaire et doit être bonifié puisqu'il n'est pas suffisant pour bâtir des organisations solides et durables. Un meilleur levier est souhaité.

Le Service note ces observations touchant les critères du PSOC et remercie Clara Lagacé pour son intervention. Le SACL explique à tous que la demande de réviser le PSOC est attendue autant des organismes professionnels, organismes de loisirs culturels que des équipes municipales. Les critères utilisés doivent être équitables, non-discriminatoires, et respecter les particularités des parties.

La présidence invite le public, les partenaires et organismes à poursuivre cette réflexion et à transmettre leurs idées ou leurs questionnements aux équipes municipales, par correspondance. Le Service rappelle la tenue d'activités de validation prochainement. La présentation peut être partagée et permet de se préparer en vue de ces ateliers.

Pause de 15 h 10 à 15 h 20

7. Mise à jour des dossiers de la bibliothèque – Information

La mise à jour des dossiers de la bibliothèque est présentée aux membres de la CACLP par Kayleigh Felice, cheffe de section, Bibliothèque et lettres, du SACL.

Période d'échanges

Des remerciements sont adressés à l'égard de cette présentation. La présidence souligne la hâte que plusieurs ont à imaginer les installations et futurs services de la bibliothèque Lucy-Faris, présentement en chantier.

Plan de modernisation et plan de déploiement

Une clarification est demandée afin de différencier le plan de modernisation et le plan de déploiement. Le SACL explique que le plan de déploiement a été mis en place en premier puisqu'il se concentrerait sur les espaces (type d'espace, besoins en infrastructures, etc.).

Le plan de modernisation l'appuie : dans un lieu moderne, les services offerts doivent être modernes. Le Service explique que le prochain suivi auprès de la CACLP à cet égard sera en lien avec l'ensemble des infrastructures culturelles, au besoin. Le plan de déploiement s'y inscrit en toute cohérence avec les plans de travail de la Politique culturelle et celui de la Commission. Le plan de modernisation traitera des questions des espaces, des services, de la programmation inclusive, de la médiation culturelle, des nouvelles approches, etc.

8. Dépôt de l'état d'avancement (bilan 2024) du Plan de travail 2024-2025 de la CACLP – Information

La présidence dépose le bilan 2024 du Plan de travail de la CACLP. Le bilan démontre l'avancement à 93 % des moyens y étant inscrits. Il est rappelé que la CACLP porte 5 grands dossiers :

- Mise en place de la nouvelle Politique culturelle;
- Renforcement de la citoyenneté culturelle;
- Refonte du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC);
- Développement d'un cadre d'intervention en art public;
- Offre en infrastructures culturelles.

Période d'échanges

À la suite d'un commentaire à cet effet, le Service informe les membres qu'un poste vacant (membre provenant d'un organisme impliqué dans un domaine en art visuel) est à combler et que des démarches et approches ciblées sont en cours.

Un membre se questionne sur le moment où le plan des infrastructures culturelles sera présenté en Commission. Le Service explique que dans le cadre de la Politique culturelle, la première étape consiste à débiter l'état des lieux. Une présentation suivra lorsque cette première étape sera complétée, en temps et lieu.

9. Point d'information concernant les subventions 2025 aux organismes culturels et événementiels

Ce point d'information est présenté par Julie Lacroix, cheffe de service – Animation et Diffusion, du SACL. Le service rappelle qu'au dernier conseil municipal, les résolutions des programmes de soutien ont été adoptées. Il a été annoncé, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC), que 2 694 271 \$ seront investis en 2025 et répartis ainsi : 1 783 835 \$ en subventions financières et 910 436 \$ en services (locaux, assurances, etc.).

Des subventions totalisant 350 000 \$ ont été accordées pour soutenir 11 projets visant à dynamiser les quartiers et promouvoir l'animation culturelle dans des zones stratégiques dans le cadre du Fonds Gatineau 2025-2026 – Soutien à l'animation culturelle (FAC).

Une enveloppe de 1 312 860 \$ en soutien financier et de 708 750 \$ en services a été adoptée et sera partagée entre 24 grands événements reconnus par le Bureau des événements (Programme de soutien aux grands événements et le Programme de soutien aux événements de moins de 50 000 \$). Cette résolution de financement est la 2^e de trois résolutions pour les événements 2025.

Commentaire

Un membre souhaite savoir pourquoi certains dossiers passent directement par le conseil municipal (CM) et d'autres sont présentés à la CACLP pour recommandations au CM.

Le Service explique que la Commission ne fait pas de recommandations financières. Ce mandat est celui du comité exécutif (recommandation) et du CM (adoption).

10. Bons coups culturels

Les membres présents font part de nouvelles ou de bons coups culturels. Il s’agit d’un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou apporter un regard positif sur l’actualité culturelle.

11. Varia

Un élément d’information au point varia a été ajouté en début de séance.

11.1 Ajout d’un point statutaire concernant les projets d’infrastructures culturelles

Cette proposition est retenue par l’ensemble des membres de la CACLP.

11. Prochaine séance – 19 mars 2025

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, en 2025, dont la prochaine étant le 19 mars à 13 h 30.

12. Levée de la séance

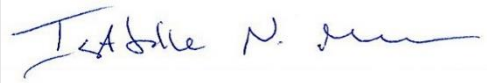
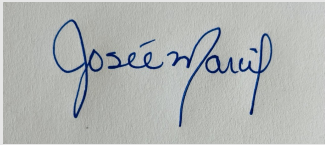
*Il est proposé par Steven Boivin
Appuyé par Anna Pellerin Petrova*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 15 h 27.

Adoptée

DISTRIBUTION :

*Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la Greffière*

	
PRÉSIDENT ISABELLE N. MIRON	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL